

Réunion des délégués du personnel du 12 mars 2009.

Le jeu du chat et de la souris...

En début de réunion, le RH M.Marcon a continué à faire ses remarques d'usage concernant la présence des représentants syndicaux des différentes organisations. La Direction est toujours aussi intransigeante et ne veut pas reconnaître les heures passées en réunion par les représentants syndicaux à cette instance. Chacun a ses arguments, suite au prochain épisode...

1- Les élus CFDT demandent à quelle date la Direction sera en mesure de régulariser la situation des OSD concernant l'augmentation de 3,55% avec la répercussion sur la prime de rendement, comme les textes Défense l'exigent.

Cette question est en cours de traitement au siège mais il n'y a aucun délai.

Une situation qui perdure au détriment des salariés, la CFDT est intervenue auprès du DCRH avec courrier argumenté à l'appui et dernièrement en direct, lors de sa venue sur le centre. La CFDT attend pour le moins d'être informée de l'évolution du dossier.

2- Les élus CFDT demandent si des évolutions sont envisagées concernant le traitement des personnels à temps partiel et la mise à jour des compteurs dans Gestor.

Une évolution est en cours d'étude à Bourges qui a la responsabilité de l'évolution de Gestor. Cette évolution ne touche que les salariés concernés par l'avenant 2 (ex CSC), pour éliminer la situation en cours qui est dégradée.

Là encore la Direction répond qu'une étude est en cours mais sans apporter véritablement de délai quant à la résolution du problème.

3- Les élus CFDT demandent pourquoi le temps

prélevé pour un congé est de 1,31 jour au lieu de 1,25 pour les temps partiels à 80%.

Cette remarque a été prise en compte et remontée au niveau du siège. Il n'y a pas d'incidence sur le salaire mais il faudra être vigilant en ce qui concerne le dixième.

4- Les élus CFDT demandent si les informations concernant le CET sont accessibles par le biais de Gestor.

Il faudra faire évoluer le système pour prendre en compte les évolutions de l'accord. Il n'y a pas de vision dans l'espace personnel. Une mise à jour sera faite fin mars, et un récapitulatif du solde du CET sera réalisé sur fiche papier à la mi-avril.

Là encore, la Direction peine à appliquer les mesures liées à l'accord et à donner toutes les informations aux salariés concernés. Elle est beaucoup plus percutante et réactive pour faire appliquer certaines autres mesures...

5- Les élus CFDT demandent quel est le nombre d'EAD réalisé pour les cadres ainsi que pour les mensuels.

Le pourcentage de réalisation est de 90% pour les cadres, où il reste quelques cas à régler comme des arrêts maladie ou certaines missions. Le pour-

centage de réalisation pour les mensuels est de 30% actuellement. Concernant les EAD des cadres, une évolution de la méthode est en cours d'étude au siège afin d'alléger celle utilisée actuellement. D'autre part, une présentation sera réalisée en CE de mars concernant l'évolution des familles(18) et des emplois types (environ 100) à la suite du CCE et de la commission économique.

La CFDT s'est fortement investie au niveau central concernant la GPEC et adopte la même stratégie au niveau local. Pour le centre de Roanne, une réunion a eu lieu au sujet de DPS. Les élus CFDT entendent que la même démarche soit engagée pour les entités hébergées DSC et DED. Une réunion de travail est fixée le 31 mars.



6- Les élus CFDT demandent des précisions quant au démolissement du bâtiment ex-DSC et l'incidence par rapport à la présence d'amiante (exposition des salariés ayant travaillé dans le bâtiment, suivi médical...)

Les travaux se dérouleront du 1^{er} mars au 15 avril, et c'est un point qui pourra être abordé au prochain CHSCT. Concernant la présence d'amiante des mesures avaient été prises pour ce qui concerne l'entretien des sols.

Les élus CFDT réinterviendront pour avoir de plus amples informations lors du CHSCT ordinaire du 30 mars.

7- Les élus CFDT demandent que le prestataire chargé d'enlever les bennes à ordures sur les lignes n'utilise plus de chariot élévateur à gasoil.

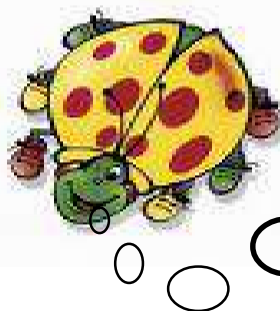
Cela est maintenant spécifié dans le contrat du prestataire.

C'est une avancée sur un point qui agaçait beaucoup de salariés alors que le centre préconise l'utilisation de chariots électriques et a investi en ce sens.

8- Les élus CFDT demandent qu'un rappel soit fait sur le port des équipements de sécurité à tous les salariés intervenants sur les postes de travail.

Un rappel général sera réalisé.

Tous les salariés de tous les services sont concernés. Il est indispensable que chaque salarié dispose et s'équipe des EPI (équipements de protection individuels), tout comme ils doivent être habilités pour la réalisation de certains travaux.



Questions anciennes :

Pour certaines questions anciennes comme le traitement des relevés IPRIS, la Direction a mis en place une mesure pour traiter le dossier. Les premiers travaux ont été envoyés au service concerné. Les salariés toucheront leurs relevés au cours du second trimestre.

Prime de transport : la Direction a précisé que 11 personnes ont obtenu une prise en charge par l'Entreprise par rapport à leur titre de transport en commun.

Concernant le CESU, 66 salariés ont perçu un chèque. Il reste quelques cas en cours de traitement.

La CFDT est intervenue lors des négociations centrales pour que cette mesure soit étendue à d'autres services afin de bénéficier à un nombre plus important de salariés.

Pour les élus CFDT : Philippe Petit